

LA VOYANCE À 1 € D'ASTROSOLIS

ASTROSOLIS, une SARL unipersonnelle au capital de 1 500 €, créée en octobre 2008, gère une plateforme qui met en relation un panel de voyants et des clients.

Des offres promotionnelles (*voyance gratuite ou voyance à 1 €*) permettent d'appâter le consommateur qui peut ainsi « tester » les prestations pendant une journée à partir de l'heure d'inscription. Mais, faute de clôturer cette offre d'essai, un abonnement (*payant*) de 30 jours est automatiquement souscrit et sa résiliation implique le respect d'un délai de préavis de 48 heures avant la date de reconduction.

Le consommateur qui n'aura pas lu attentivement les conditions générales de cette offre commerciale verra donc son compte débité par carte bancaire d'une somme d'un euro, qui sera suivie de prélèvements mensuels de 29,99 €.

Les conditions générales fixées par **ASTROSOLIS** sont particulièrement protectrices... pour le professionnel :

- ↳ « Une facture n'ayant pas été contestée par le client par LRAR dans un délai de 8 jours est réputée définitivement acceptée. »
- ↳ Le client accepte que les services délivrés sur le site astrosolis.fr « ne pourront à eux seuls améliorer sa condition sociale, professionnelle ou financière, améliorer ses relations personnelles, amicales, familiales ou amoureuses, atteindre un quelconque résultat chiffré ou quantifié ».

Le Réseau anti-arnaques prédit de nombreuses réclamations à l'encontre d'**ASTROSOLIS**.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, BP 15, 79340 Ménigoute (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**